

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 AOÛT 2016

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, J-Marie MORENVAL, Élisabeth GUYOT, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Delphine LABAT GAL, Blandine MARQUIS, Jean-Pierre JOULAIN.

Absents : Laetitia MARION, Gérard GUÉRIN procuration à Roger AULAGNE, Anthony CATHAUD procuration à Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME procuration à Hervé MEDINA, Laetitia GUIRONNET procuration à Anne MARQUIS.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.06.2016

Le compte-rendu est approuvé à 17 voix pour et une voix contre.

RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LA CC DSP POUR LE SERVICE COMMUN « APPLICATION DU DROIT DES SOLS »

Par délibération du 13 mars 2015, le Conseil Municipal approuvait l'adhésion de la commune au service commun créé par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence afin de mutualiser l'instruction des autorisations du droit des sols des communes de la communauté de communes ainsi que la convention s'y rapportant.

Après une année de fonctionnement, ce service s'avère coûteux pour les communes adhérentes.

La commune de Tulette propose de mutualiser les services d'un de ses agents qui pourrait instruire les dossiers des communes de Tulette, Suze la Rousse et Bouchet.

Aussi, conformément à l'article 13 de la convention, Monsieur le Maire propose de se retirer du service commun et de résilier cette convention.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention au titre des amendes de police pour financer des travaux de sécurité routière.

Pour la commune, il s'agirait de l'installation de coussins berlinois rue de la Glacière.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – PARKING DU JARDIN DES VIGNES

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention au titre de la dotation cantonale 2017 afin de financer les futurs travaux d'aménagement du parking du jardin des vignes..

Accepté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC ORANGE – DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX

Dans le cadre de travaux programmés par le Département, Orange France propose une convention pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques sur la route de Saint Paul.

Accepté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Devant les difficultés à trouver un agent de remplacement à l'accueil de la mairie après le départ de la personne en place depuis avril, nous avons fait appel au Centre de Gestion qui propose une convention d'adhésion au service de remplacement. Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent compétent avec un coût supplémentaire de 10% qui rémunère les services du Centre de Gestion.

Accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ANIMATRICE SCOLAIRE

Par délibération du 28 août 2015 un poste d'adjoint d'animation contractuel avait été créé pour une année. Ce poste avait été rendu nécessaire pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et plus particulièrement la prise en charge les enfants scolarisés en ULIS sur les Temps Périscolaires. En cours d'année scolaire 2015-2016, l'agent recruté a été amené à prendre également en charge la surveillance des élèves du collège sur la voie publique entre le collège et les cars scolaires.

Ce poste devant être pérennisé pour assurer les différents services périscolaires, Monsieur le Maire propose de créer un poste de titulaire avec un temps de travail annualisé de 7 heures par semaine.

Accepté à l'unanimité.

DIVERS

- -Le rapport d'activité 2015 du Syndicat Des Portes de Provence pour le traitement des déchets a été communiqué à tous les élus.
- les travaux à l'école élémentaire se terminent et la rentrée s'effectuera dans les locaux rénovés. L'aménagement de la cour et des abords extérieurs se fera lors de la 3^{ème} tranche de travaux avec le bâtiment de la bibliothèque. Monsieur le Maire remercie les enseignants, le personnel technique, scolaire, administratif pour leur travail, Roger Aulagne, Hervé Medina, Jacques Aubert, Jean-Marc Chauvin pour leur aide à différents moments des travaux.
- les graviers sous le Pont du Lez ont été enlevés comme prévu. Le coût de 12 000 € a été partagé à parts égales entre la commune et le Département. Ce coût a largement été

réduit grâce à l'accord de Jean-Marc Chauvin pour déposer les déblais sur ses parcelles bordant le Lez.

- les travaux de réfection de voirie Chemin de la Delile ont été effectués partiellement. Il reste la couche de finition.
- La date limite de validation de la révision du POS a été repoussée au 17 mars 2017.
- Les taux d'intérêt des emprunts étant au plus bas, la commune va demander la renégociation de ses emprunts en cours.
- Nous déplorons l'absence pour maladie de plusieurs agents titulaires sur différents services, ce qui génère parfois des difficultés de fonctionnement.
- L'appel d'offres pour les travaux de l'ancien hôtel Le Relais du Château a été lancé par la société ADIS qui est désormais en charge de ce bâtiment. Des négociations sont en cours avec les entreprises ayant fait une offre. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année 2016.
- Les négociations pour le nouveau contrat de Délégation du Service Public d'assainissement sont en cours avec SUEZ. La première offre annonçait une augmentation de 73% pour les administrés. Cette augmentation étant inacceptable, une nouvelle offre devra être proposée.
- Le commerce local est en baisse d'activité. Monsieur le Maire suggère aux élus et aux habitants de faire travailler les petits commerçants pour permettre la survie des commerces de notre village.
- Les services techniques vont réparer la clôture du stade qui est très abîmée.
- Depuis le transfert de la compétence Collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes, des difficultés de fonctionnement sont apparues. On ne peut que le déplorer et faire remonter les infos à la Communauté de Communes.
- Le remplacement des cartes d'accès à la déchetterie est en cours. Avec cette nouvelle carte, les habitants peuvent accéder aux 4 déchetteries de la Communauté de Communes.
- Les travaux d'aménagement d'un giratoire au carrefour dit des 4 routes est en cours.
- Les travaux de la déviation sont prévus en 2019.
- Une enseignante domiciliée à Bouchet et en poste à l'école élémentaire a demandé une dérogation pour scolariser son enfant à l'école de Suze la Rousse. Cette demande a été refusée, comme d'autres l'ont été précédemment pour garder la même ligne de conduite.
- Un club de cyclotourisme a un projet de circuit VTT sur la commune.

- La fête du Pont organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers a été une belle réussite. Monsieur le Maire remercie les pompiers et la gendarmerie pour avoir assuré la sécurité pendant la fête et en particulier le feu d'artifice.
- La caserne des pompiers de Bouchet fermera au 15 octobre 2016. La plupart des sapeurs pompiers de Bouchet intégrera la caserne de Suze la Rousse. Des discussions sont en cours pour choisir le nom de la caserne qui sera commune aux 2 villages.

Monsieur le Maire communique :

« Concernant l'aménagement du Jardin des Vignes « Henri Michel », Mme Denise MICHEL épouse de notre ancien Maire m'a téléphoné pour avoir des informations car certaines personnes sûrement bien intentionnées lui avaient dit que la municipalité avait arraché la vigne ampélographique. Je l'ai rassurée en lui expliquant la vérité, c'est-à-dire que la partie de vigne que nous avons arrachée n'était pas la vigne ampélographique et qu'au contraire l'ampélographie allait être agrandie des cépages manquants et embellie. Je lui ai décrit aussi l'aménagement que nous allons réaliser en total accord avec les vigneron suziens, l'Université du vin, le département, pour la beauté de notre village avec son magnifique château et la réputation de ses vins qui viennent d'obtenir l'appellation Village SUZE-LA-ROUSSE.

Je l'ai assuré aussi que ce lieu magnifique et exceptionnel continuera de porter le nom de « Henri Michel » ce à quoi le vigneron et Maire que je suis tiens beaucoup.

En fin de communication téléphonique Mme Denise MICHEL rassurée m'a dit : Merci Michel, je t'embrasse, je t'embrasse.

Tous ces propos pour vous dire que certaines personnes sont portées de bonne volonté pour nous opposer. Je rassure les suziens, tous les suziens, ceux là n'y arriveront pas.

Pour répondre à M. Jean-Pierre JOULAIN concernant ses propos sur l'endettement de la commune, je dois faire un rappel sur la situation de la commune de 1995 à 2016 :

En 1995 l'endettement trouvé était tel que les annuités de remboursement représentaient près de 38% des recettes de fonctionnement de la commune, ce taux a d'ailleurs été divisé par 3 en 20 ans. Le système financier était bloqué : aucune possibilité de réaliser des emprunts, aucune possibilité d'investissement important, aucune capacité d'autofinancement, des impôts au plus haut dépassant largement toutes les communes voisines sauf Bouchet.

Nous avons dû réagir et agir : maîtriser les dépenses, stopper la hausse des impôts, réfléchir les investissements, économiser tous les jours, retrouver de l'autofinancement enfin tout simplement bien gérer la commune.

Quelques années après la situation financière de la commune s'est beaucoup améliorée, nous avons retrouvé une capacité d'emprunt, les impôts de la commune ont commencé à baisser et nous avons pu commencer les investissements dont Suze la Rousse avait tant besoin et beaucoup de choses ont été réalisées : la salle des fêtes, la caserne de Sapeurs Pompiers, le stade avec vestiaire et tribune, la restauration d'appartements, la création d'appartements, les travaux dans le vieux village, les travaux de la Poste, la réfection de l'église, l'achat de l'ancienne église, la création du local technique, l'achat de matériels, du véhicule camion ordures ménagères et autres, la création de la déchetterie, la maîtrise des coûts du service ordures ménagères, les réseaux d'eau potable, les réseaux EDF enterrés, l'éclairage public, la

passerelle du Pont du Lez, les 2 stations d'épurations, 13 km de nouveaux réseaux d'assainissement, l'achat de la propriété Daudel 5ha, l'achat de l'ancien hôtel « Le Relais du Château, la réfection de l'office de tourisme, les pistes d'athlétisme, le skate Park, les 2 terrains de tennis, la réfection totale de nos écoles communales maternelle et élémentaire, la création du restaurant scolaire, les travaux au gymnase, les services et emploi ont été doublés, les travaux à la mairie et au foyer de nos aînés, des travaux de voirie, installation de climatisations et d'alarmes dans de nombreux bâtiments etc.... etc.... et beaucoup d'autres avancées pour Suze La Rousse.

Bien sûr nous avons fait des emprunts mais dans la même période nous avons remboursé 5 000 000€ d'annuités d'emprunt, d'ailleurs toutes ces informations sont inscrites dans les bulletins municipaux, c'est la transparence totale.

A condition d'avoir la capacité de remboursement, les emprunts sont la seule solution pour investir et réaliser ce dont Suze La Rousse a besoin sinon il faut m'expliquer comment il faut faire surtout sans augmenter les impôts et au contraire en les baissant de 14% comme nous l'avons fait.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, mais c'est la même chose pour tous les investissements importants, pour la réalisation des travaux d'assainissement au Nord du Lez. Je demande à M. Jean-Pierre JOULAIN comment il ferait pour les réaliser sans recours à l'emprunt, sans augmenter la PAC. J'attends sa réponse, d'ailleurs comment aurait-il fait aussi pour réaliser les gros travaux obligatoires à nos écoles, travaux qu'il semble apprécier, j'attends aussi une explication et pas des mensonges comme il fait pour la PAC à 2 000€ ou pour les recettes nettes concernant le bâtiment de la gendarmerie où il nous affirme et réaffirme que les recettes nettes en 20 ans ont été de 1 500 000€ pour la commune, sachant que les loyers, seuls revenus n'ont représenté en 20 ans que 1 300 000€ et qu'il y a eu en même temps 884 000€ de dépenses (restauration, aménagement, et surtout remboursement d'emprunts pour 684 000€) la réalité est donc de 416 000€ soit 3.6 fois moins que le chiffre de M. Jean-Pierre JOULAIN. Où va-t-il chercher et comment calcule t'il ses chiffres ? Je lui demande et lui rappelle qu'il s'agit de l'argent public, de l'argent de nos contribuables et que nous n'avons pas le droit de jouer avec et que nous avons des comptes à rendre. Je lui demande donc de justifier publiquement ses propos, ses affirmations qui ne sont qu'invention et fabrication pour critiquer et manifester son opposition systématique à notre gestion communale enviée par beaucoup.

Alors je demande à M. Jean-Pierre JOULAIN de descendre de son nuage et de reconnaître tout simplement les avancées réelles de Suze La Rousse en 21 ans : investissements importants, baisse des impôts, taux de la taxe d'ordures ménagères, et la forte hausse du patrimoine communal : 3 000 000€ en 1995 avec 2 000 000€ d'emprunt donc un capital net en 1995 de 1 000 000€, aujourd'hui le patrimoine est à 20 000 000€ avec 5 000 000€ d'emprunt donc avec un capital net en 2016 de 15 000 000€ soit 15 fois plus en 21 ans.

Je rappelle à M. Jean-Pierre JOULAIN au cas où il ne s'en souviendrait pas qu'il a approuvé et voté le plus gros emprunt jamais réalisé par la commune, à savoir l'emprunt de 2 000 000€ pour les écoles puis ensuite il n'a plus rien voté au niveau des budgets. Comment aurait-il fait pour continuer les travaux qu'il a lui-même contribué à commencer en 2014, je lui demande ?

Enfin M. Jean-Pierre JOULAIN un peu de cohérence dans vos propos serait la bien venue, arrêtez de critiquer y compris ce que vous avez-vous-même voulu.

Je lui demande aussi un peu de respect pour les efforts et la gestion communale effectués depuis 1995. Il ne faut surtout pas oublier que depuis 2014 l'état nous a enlevé 1 000 000€ de recettes.

En conclusion : Oui il est vrai que Suze La Rousse à des emprunts importants mais ils sont mesurés en rapport de sa capacité de remboursement et de sa capacité d'autofinancement à savoir : les emprunts réalisés ne représentent que 25% des dépenses d'investissements, nous avons donc eu un autofinancement de 75%. Bien souvent pour les gros investissements c'est tout le contraire soit 75% d'emprunt et 25% d'apport. D'ailleurs je donnerai un exemple, lorsque que la gendarmerie a été construite en 1984-85, il y a une trentaine d'années sur un cout total de 880 000€ seulement 20 000€ on été apportés par la commune soit 2.3%. La capacité d'autofinancement était loin de celle d'aujourd'hui, 30 fois moins.

Si les impôts fonciers bâtis étaient à Suze La Rousse à la hauteur moyenne des communes voisines soit 58% plus élevés la recette communale de ce seul impôt serait augmentée de $263\,320\text{€} \times 58\% = 152\,725\text{€}$ par an. Cela nous permettrait de rembourser 152 725€ d'annuités supplémentaires et de réaliser de nouveaux emprunts pour 2.5 millions d'euros sur 20 ans.

Grâce à la bonne gestion de la commune tout le monde peut constater que nous avons encore de bonnes marges de manœuvre en finances locales.

Ce n'est pas le montant de l'emprunt qui compte dans un bilan financier mais seulement la capacité de remboursement, exemple : Il est bien plus facile de rembourser un gros emprunt avec une forte capacité de remboursement que de rembourser un emprunt de seulement 100€ lorsque vous avez 0€ de capacité remboursement. Suze La Rousse se trouve dans le premier scénario et c'est très bien ainsi.

Je revendique que tout ce qui a été réalisé depuis 1995 à Suze La Rousse a été la seule volonté de mes 4 équipes successives et rien n'a été réalisé par M. Jean-Pierre JOULAIN. Je lui dirais tout simplement que la critique est facile surtout par les mensonges, cependant seuls les résultats et la vérité comptent.

Alors M. Jean-Pierre JOULAIN contrairement à vos propos, oui la municipalité est heureuse du chemin parcouru en 21 ans et surtout des baisses des impôts dont nous avons pu faire profiter à nos administrés en même temps que nous avançons dans tous les domaines que Suze La Rousse avait besoin. Les suziens apprécieront. »

Monsieur Joulain n'ayant pas d'éléments nouveaux permettant d'étayer ses arguments avancés précédemment, il ne peut contredire Monsieur le Maire sur les points évoqués.

La séance est levée à 22h.